## **DELIBERATION N°2024/43**

Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 06/11/2024

ID: 081-218100980-20241022-D\_2024\_43-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU TARN**  **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents

Au Conseil municipal: 15

En exercice: 15 Présents: 12

**SEANCE DU MARDI 22 OCTOBRE 2024** 

Présents: José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL. deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusé ayant donné pouvoir: M. Julien AMALRIC, conseiller municipal, à M. Christophe MAURIES. premier adjoint.

Excusé: M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint.

Absente: Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance

Date de la convocation: 16/10/2024 Date d'affichage: 16/10/2024

OBJET: RENOVATION DE LA STATUE DE LA VIERGE ET DU CHRIST. PARTICIPATION DE LA COMMUNE.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Mémoire et Patrimoine a sollicité la commune pour une participation au devis du décapage et de la remise en peinture des statues du Christ et de la Vierge situées devant l'église.

Le devis est soumis au Conseil Municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (Julien Amalric), et 0 abstention décide :

- De participer à hauteur de 50% du montant du devis pour les travaux de décapage et de la remise en peinture des statues du Christ et de la Vierge,
- La commune paiera la totalité de la facture à l'entreprise titulaire des travaux et l'Association Mémoire et Patrimoine lui reversera la moitié du montant TTC de la facture sous forme de don.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, José NUNES La secrétaire de séance,

Marie-Florence FARAL